



Site web: www.ecoetfinances.com Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



APOTHÉOSE DU JEU CONCOURS « PROPRIO-CONFAM »

Amidou Traoré, heureux gagnant d'une villa estimée à 30 millions de F CFA

page 3

RESSOURCES FISCALES



Le parlement adopte une réforme majeure du cadre juridique de l'OTR P.4

FIN DE LA VISITE DU FMI



Croissance du Togo reste robuste et l'inflation ralentit P.2

GRANDS RISQUES



Les économies africaines les plus résilientes en 2025 P.6



OTR

Cette année, pour éviter les pénalités, j'ai décidé de payer ma TVM avant le **1^{er} AVRIL 2025**

Ensemble, contribuons à l'entretien de notre réseau routier.

8201 POUR TOUTES INFORMATIONS

NE COMPTÉZ PLUS VOS MÉGAS

OPTÉZ POUR L'ILLIMITÉ

ACTUELLEMENT LES FRAIS D'INSTALLATION SONT À 10 000 FCFA

CANALBOX
VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

8866 www.canalbox.tg

Fin de la visite du FMI

Croissance du Togo reste robuste et l'inflation ralentit

Une équipe des services du Fonds monétaire international (FMI), conduite par Hans Weisfeld, était en mission à Lomé du 17 au 28 mars 2025. Cette visite avait pour objectif d'examiner l'évolution des politiques macroéconomiques.

Freddy KPATIDE

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) que le conseil d'administration du FMI a approuvé en mars 2024. Au cours de leur séjour dans la capitale togolaise, l'équipe a eu des entretiens constructifs et productifs avec les autorités togolaises et les ont félicités pour les progrès soutenus qu'elles accomplissent dans la mise en œuvre des réformes. La croissance économique a atteint environ 5,3 % en 2024 et devrait atteindre environ 5,5 % à moyen terme, à moins de chocs négatifs majeurs. L'inflation a continué de

ralentir, à 2,8 % en février 2025 (moyenne annuelle).

Les services du FMI ont réaffirmé la nécessité de poursuivre les réformes liées à la discipline budgétaire et à la viabilité de la dette et de continuer les réformes visant à renforcer l'inclusion, à améliorer le climat des affaires et à limiter les risques.

«L'équipe retournera à Washington et poursuivra le dialogue avec les autorités togolaises, notamment lors des prochaines réunions de printemps du FMI et du Groupe de la Banque mondiale qui se tiendront à Washington en avril. Les entretiens porteront, entre autres thèmes, sur la poursuite



des progrès concernant les réformes structurelles et le programme de politique budgétaire», souligne un communiqué du FMI.

L'institution onusienne a approuvé l'accord au titre de la FEC en mars 2024 pour aider les autorités à faire face aux conséquences des chocs subis depuis 2020, notamment la pandémie de COVID-19 et la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants. Les autorités togolaises ont été en mesure d'atténuer l'impact de ces chocs sur l'économie et la

population togolaises. Cela s'est cependant accompagné d'une augmentation des déficits budgétaires et de la dette.

Le programme des autorités appuyé par le FMI vise à rendre la croissance plus inclusive tout en renforçant la viabilité de la dette, et à mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques budgétaires et financiers.

Le Fonds monétaire international (FMI) est une institution internationale

regroupant 191 pays, dont le but est de promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi, à la stabilité économique et faire reculer la pauvreté.

Le FMI a ainsi pour fonction d'assurer la stabilité du système monétaire international (SMI) et la gestion des crises monétaires et financières. Pour cela, il fournit des crédits aux pays qui connaissent des difficultés financières mettant en péril l'organisation gouvernementale du pays, la stabilité de son système financier (banques, marchés financiers) ou les flux d'échanges de commerce international avec les autres pays.

Infrastructure

Le Togo lance la construction de la Cité Ministérielle de Lomé grâce à un financement de 20 milliards FCFA de la BOAD

Le Togo a franchi une étape décisive dans la modernisation de son appareil administratif en sécurisant un financement de 20 milliards FCFA auprès de la Banque ouest africaine pour le développement (BOAD) pour la construction et l'exploitation de la Cité ministérielle de Lomé. Ce projet ambitieux, porté par la Société de Construction de la Cité Ministérielle (SOCOCIM SAU), vise à rassembler sous un même toit les différents services ministériels, afin de favoriser une administration plus cohérente et efficace.

Anissatou AFFO

La future Cité ministérielle sera un complexe immobilier de grande envergure, qui comprendra 18 bâtiments administratifs, dont 8 tours allant de 8 à 13 étages, ainsi que 10 immeubles de type R+2. Située dans le quartier de Bè-Klévé, dans la commune Golfe 3, cette infrastructure

s'étendra sur une superficie totale de 90 000 m². Loin d'être uniquement un espace de travail, elle intégrera également des bureaux, des logements, des commerces, ainsi que des loisirs et des espaces verts. Ce choix d'implantation vise à créer un environnement urbain harmonieux et à faciliter l'accès aux différents services pour les usagers.

Au-delà de son rôle institutionnel, la Cité ministérielle de Lomé est également promise à des retombées économiques notables. La construction du complexe devrait générer plus de 1000 emplois directs, offrant ainsi un coup de pouce à l'économie locale durant la phase de réalisation. De plus, la BOAD estime qu'une fois en opération, le projet

pourrait générer une valeur ajoutée indirecte de 11,6 milliards FCFA par an.

En mobilisant un tel financement auprès de la BOAD, le Togo envoie un signal fort quant à sa capacité à attirer des investissements structurants. La réalisation de la cité ministérielle à Lomé devrait non seulement moderniser les infrastructures de l'État, mais aussi stimuler l'économie locale en favorisant la création d'emplois et en générant des retombées financières substantielles. Ce projet, qui s'inscrit dans une vision à long terme, pourrait servir de modèle pour d'autres pays de la région

cherchant à réformer leurs systèmes administratifs et à promouvoir une croissance durable.

Pour rappel, le projet de cité ministérielle n'est pas une initiative nouvelle. En effet, le gouvernement togolais travaille sur cette transformation depuis plusieurs années. Des travaux préparatoires avaient déjà été réalisés en septembre 2022, et l'idée était évoquée dès 2021. Ces premières démarches témoignent de la volonté des autorités de repenser l'organisation administrative et de poser les bases d'un développement urbain intégré pour la capitale.

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecofinances.infos@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecoetfinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan
derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

Apothéose du jeu concours « Proprio-Confam »

Amidou Traoré, heureux gagnant d'une villa estimée à 30 millions de F CFA

Le jeudi 27 mars 2025, le site de Well City, niché à Togblékopé en banlieue nord de Lomé, s'est transformé en un véritable carrefour de joie et de célébration. À l'occasion de l'apothéose de son jeu concours « Proprio-Confam », la société de téléphonie mobile Yas Togo a organisé une cérémonie euphorique de remise de prix, marquant un moment inoubliable pour les participants et les organisateurs.

Anissatou AFFO

La cérémonie de clôture du jeu « Proprio-Confam » a rassemblé plusieurs personnalités de renom, notamment les chefs cantons de Togblékopé et d'Agoè-Nyivé, ainsi que des artistes partenaires de Yas Togo tels que Professeur ABAWOE et King Bala. La présence d'influenceurs engagés avec la marque a également contribué à donner un éclat particulier à l'événement.

La grande vedette de cette cérémonie a été Amidou Traoré, heureux gagnant du premier prix : une villa estimée à 30 millions de F CFA. L'émotion était à son comble lorsqu'il a partagé



son ressenti : « C'est un rêve qui devient réalité ! Quand j'ai reçu l'appel m'annonçant que j'avais gagné, j'ai eu du mal à y croire. Je suis allé dans une agence Yas Togo pour m'assurer que c'était bien vrai. Aujourd'hui, je repars avec les clés de ma

maison. Merci à Yas Togo ! ».

Outre Amidou Traoré, plusieurs autres participants ont été honorés lors de cette soirée mémorable. Dhanxani Rahul est reparti avec une voiture Kia Carens, Vonoo Anani a gagné une moto de

fidélité. David Gosa, qui représentait le gagnant de la moto, a salué l'initiative de l'opérateur mobile : « Je tiens à remercier Yas Togo pour cette belle initiative et à demander au Directeur Général de poursuivre ce programme afin de donner la chance à d'autres abonnés de gagner de gros lots eux aussi. »

Présent lors de la cérémonie, Déla Djaou, chargé des relations presse et médias chez Yas Togo, a réaffirmé l'engagement de la société envers ses abonnés : « Yas Togo réaffirme son engagement en tant que marque jeune et innovante. Cette cérémonie est l'occasion de rappeler à nos clients qu'ils peuvent toujours profiter de nos services avantageux. Aujourd'hui, nous proposons de nouveaux forfaits, comme 250 Mo pour seulement 250 F CFA, offrant encore plus de possibilités de connexion et de divertissement. »

Le Directeur Général de Yas Togo, Pierre-Antoine

Legagneur, a également pris la parole pour souligner l'importance de ce type d'initiatives : « Yas Togo souhaite réitérer sa joie et montrer ce qu'elle représente aujourd'hui en tant que marque jeune et innovante pour ses clients. Cette remise prestigieuse a pour objectif de renforcer notre relation avec les abonnés et de les encourager à continuer de profiter des offres et services de notre société », a-t-il déclaré.

Lancé le 15 novembre 2024, le jeu « Proprio-Confam » s'inscrit dans la stratégie de Yas Togo visant à récompenser la fidélité de ses abonnés. La cérémonie du 27 mars 2025 a été un moment marquant, non seulement pour les gagnants, mais aussi pour toute la communauté Yas Togo, qui a célébré ensemble cette belle aventure. Grâce à ce type de programme, Yas Togo consolide sa position de leader en offrant à ses clients bien plus que des services téléphoniques : des expériences inoubliables et des opportunités exceptionnelles.

Coopération

Un ballet diplomatique qui traduit le rôle important du Togo dans le concert des nations

Le ballet diplomatique de ce vendredi 28 mars 2025 a pris fin avec la présentation des lettres de créance de six (06) nouveaux ambassadeurs respectivement de la Corée, de la Côte d'Ivoire, de la Libye, du Vatican, de l'Algérie et du Japon.

Le diplomate coréen Park Kyongsig inscrit son mandat dans la continuité des efforts déployés par les plus hautes autorités des deux pays pour développer de nouveaux axes de partenariats dans les domaines économique, du commerce, des investissements, de la technologie, de l'éducation et du développement durable. Les relations d'amitié et de coopération entre Lomé et Séoul remontent à 1963 et se sont intensifiées au fil du temps. L'ambassadeur Tanon

Assielou Félix de la Côte d'Ivoire a aussi décliné les mécanismes de renforcement et de diversification des relations d'amitié et de coopération entre Lomé et Abidjan. Les deux pays œuvrent de concert pour répondre aux nouveaux défis notamment le développement économique et la consolidation de l'intégration sous-régionale.

L'accréditation de Monsieur Salih Alkouni Kanduweesh Mohammed comme ambassadeur de Libye, témoigne de la volonté

commune des deux États de raffermir leurs liens diplomatiques et d'explorer de nouvelles opportunités de partenariat. Le diplomate libyen a saisi l'occasion de ce premier entretien pour aborder avec le chef de l'Etat les questions de paix et de sécurité sur le continent.

Le Nonce Apostolique Ruben Ruiz a également présenté ses lettres de créance au chef de l'Etat. Il a d'abord transmis les salutations de Sa Sainteté le Pape au Président de la République avant d'aborder des sujets relatifs au partenariat entre Rome et Lomé qui datent de plusieurs années dans les domaines de l'éducation, la santé, la cohésion sociale, la consolidation de la paix et du

développement spirituel.

Quant à l'ambassadeur Mezoued Hocine, il s'est engagé à œuvrer pour l'amélioration constante des relations diplomatiques et du partenariat entre Alger et Lomé dans les domaines économique, de l'éducation et de la formation professionnelle. A cet effet, le nouveau diplomate algérien a exploré avec le chef de l'Etat les voies et moyens pour réussir sa mission.

L'honneur est revenu au nouvel ambassadeur de Japon, Gomakubo Junji de clôturer le ballet diplomatique de ce 28 mars 2025. Tout comme ses homologues, le diplomate japonais entend approfondir davantage les liens de coopération bilatérale basée

sur le partenariat public-privé dans les secteurs de la sécurité, des infrastructures, de l'innovation technologique, de l'industrie, des investissements, de la formation professionnelle et de la sécurité alimentaire.

En recevant toutes ces lettres de créance, le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a une fois encore démontré sa volonté d'ouverture et de diversification des relations de partenariat avec tous les pays, orientées ces dernières années vers la coopération économique gagnant-gagnant, la promotion de la paix, la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie et le développement durable.

Ressources fiscales

Le parlement adopte une réforme majeure du cadre juridique de l'OTR

Le mardi 25 mars 2025, le Parlement togolais a adopté une réforme majeure visant à moderniser le cadre juridique de l'Office Togolais des Recettes (OTR), précisant son rôle clé dans la mobilisation des ressources fiscales. Cette initiative intervient douze ans après la création de l'OTR et fait suite à un audit de performance qui a mis en lumière plusieurs insuffisances dans son fonctionnement.

Anissatou AFFO

La nouvelle réforme promet d'apporter des changements significatifs, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales en matière de gestion fiscale. Les principales innovations incluent l'élargissement des missions de l'OTR pour y intégrer de nouvelles ressources fiscales, permettant ainsi une meilleure appréhension de l'assiette de perception. Ces adaptations visent à optimiser l'efficacité de la gestion fiscale tout en réalisant des économies d'échelle.

L'objectif principal de cette réforme est d'améliorer la mobilisation des ressources

publiques en rationalisant la gestion fiscale. L'accent est mis sur les économies d'échelle et le renforcement des mécanismes de contrôle pour assurer une meilleure transparence et efficacité dans la collecte des impôts et taxes. Cette réforme, qui avait été annoncée quelques mois plus tôt par le gouvernement à travers l'adoption d'un projet de loi, s'inscrit dans une volonté plus large d'optimisation de l'administration fiscale togolaise.

Parmi les mesures phares, on observe une réorganisation des organes dirigeants de l'Office. La suppression du conseil de surveillance et la réduction du nombre de membres du Conseil d'administration sont des actions destinées à

améliorer la gouvernance. De plus, la fréquence des réunions du Conseil d'administration sera augmentée, ce qui devrait permettre un suivi plus rigoureux des activités de l'OTR.

Au cœur de cette réforme réside la volonté de renforcer le contrôle des activités fiscales, en collaboration avec l'Inspection générale d'État et celle des Finances. Cette approche vise à accroître la transparence et à garantir une lutte efficace contre la fraude fiscale. Le gouvernement a clairement affirmé que ces mesures sont essentielles pour améliorer la mobilisation des recettes tout en assurant une gestion responsable et efficiente des fonds publics. En parallèle, le Parlement



a également ratifié une deuxième loi qui révisera le régime juridique des entreprises publiques, remplaçant une législation vieille de 35 ans. Ce second texte, soutenu par un benchmark OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), cherche à améliorer la performance économique et managériale des entités publiques au Togo. En alignant le cadre législatif sur les standards modernes, le gouvernement espère dynamiser le secteur public et accroître son efficacité. La réforme de l'Office Togolais des Recettes représente une étape cruciale pour renforcer le système fiscal du Togo.

En mettant l'accent sur la restructuration institutionnelle, l'extension des missions et le contrôle accru, le gouvernement togolais montre sa volonté de bâtir une administration fiscale plus robuste et plus réactive aux défis contemporains. Alors que le pays s'engage sur cette voie de transformation, les regards se tournent vers l'OTR, avec l'espoir qu'elle parvienne à optimiser la collecte des recettes et à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions fiscales. La réussite de cette réforme sera déterminante pour soutenir le développement économique et social du Togo à long terme.

Facilitation des échanges commerciaux

Le Togo dispose désormais de son portail : « Togo trade portal »

Le ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale facilite les démarches administratives liées au commerce pour les opérateurs économiques. Ainsi, ce Jeudi 27 mars 2025 a été officiellement lancé à Lomé, la plateforme « Togo Trade Portal », accessible sur le site: <https://togotrade.gouv.tg>.

Ce portail est destiné à renforcer la transparence des procédures administratives liées au commerce et à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises togolaises aux marchés régionaux et internationaux. Conçu par le ministère en charge du commerce avec l'appui technique du Centre du Commerce International (ITC), « Togo Trade Portal » rassemble les réglementations et procédures administratives relatives au commerce transfrontalier des produits et services. Elle fournit une description étape par étape

des procédures d'importation et d'exportation et affiche tous les documents et formulaires requis, ainsi que les frais et charges que les commerçants devront payer. Plus qu'un site internet, « Togo Trade Portal » est outil numérique pratique pour l'importation ou l'exportation des produits et services au Togo.

Pour Aissatou Diallo, cheffe du bureau, section Afrique de l'ITC, Togo Trade Portal incarne une vision ambitieuse et pragmatique, celle d'un Togo pleinement connecté aux chaînes de valeur régionales et mondiales à travers un

commerce plus fluide. Il s'agit pour le Togo, à travers le développement de cette plateforme de disposer d'un outil pour accompagner le gouvernement dans les réformes de facilitation des échanges et d'intégration régionale.

Saluant la vision éclairée du Chef de l'Etat S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé dont les initiatives et réformes ambitieuses ont considérablement accéléré la modernisation et le développement de l'économie togolaise, le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale, Kayi



MIVEDOR-SAMBIANI, a relevé que ce portail reste un atout majeur dans la mise en œuvre des principaux objectifs de l'accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZECFA), de l'accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (AFE-OMC) et permet au Togo d'améliorer ses performances en matière de climat des affaires et des investissements dans la sous-région. Notons que le lancement

de cette plateforme marque l'aboutissement du troisième objectif du « projet ITC-Togo/Accès aux Marchés Internationaux (AMI) », dont le processus a été entamé en janvier 2024 avec l'accompagnement de l'ITC et de la CNUCED. Ce portail s'inscrit dans le cadre du programme pour la promotion de la compétitivité du secteur privé au Togo (ProComp), financé par l'Allemagne et l'Union européenne et mis en œuvre par la GIZ.

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

vendredi 28 mars 2025

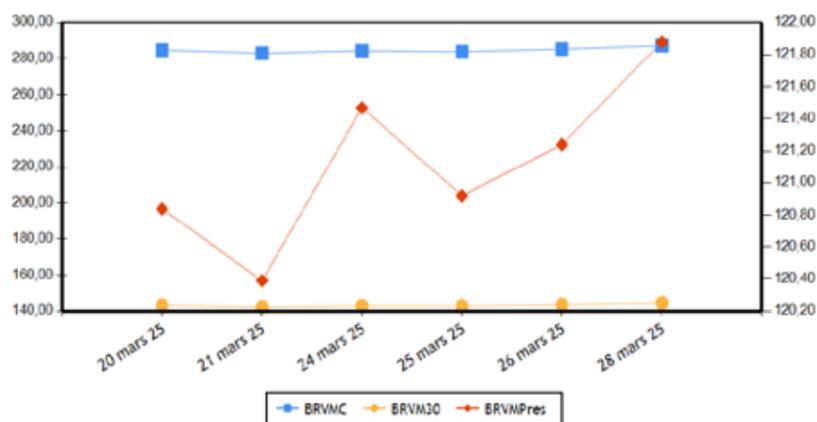
N° 61

BRVM COMPOSITE	287,43
Variation Jour	0,70 %
Variation annuelle	4,13 %

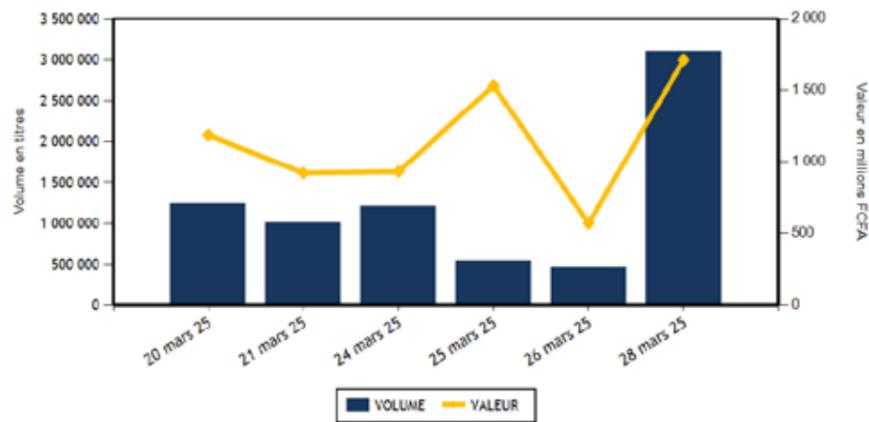
BRVM 30	144,53
Variation Jour	0,66 %
Variation annuelle	4,17 %

BRVM PRESTIGE	121,88
Variation Jour	0,53 %
Variation annuelle	6,13 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	10 780 408 435 897	0,70 %
Volume échangé (Actions & Droits)	3 100 260	573,13 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 670 545 049	207,92 %
Nombre de titres transigés	45	4,65 %
Nombre de titres en hausse	23	27,78 %
Nombre de titres en baisse	13	0,00 %
Nombre de titres inchangés	9	-25,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 523 146 642 317	-0,20 %
Volume échangé	5 938	96,04 %
Valeur transigée (FCFA)	41 130 316	36,31 %
Nombre de titres transigés	6	100,00 %
Nombre de titres en hausse	3	50,00 %
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	3	

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	1 340	6,77 %	28,85 %
SAFCA CI (SAFC)	790	5,33 %	9,72 %
SICOR CI (SICC)	3 645	3,85 %	-8,88 %
TOTALENERGIES MARKETING SN (TTLS)	2 440	3,83 %	6,09 %
ORANGE COTE D'IVOIRE (ORAC)	14 500	3,79 %	-17,14 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SETAO CI (STAC)	580	-2,52 %	28,89 %
SAPH CI (SPHC)	4 695	-1,98 %	13,41 %
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	3 950	-1,13 %	25,40 %
SOLIBRA CI (SLBC)	14 400	-0,66 %	11,20 %
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE (NSBC)	8 400	-0,59 %	18,48 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	121,88	0,53 %	6,13 %	98 573	994 150 720	10,10
BRVM-PRINCIPAL	37	158,18	0,10 %	14,53 %	3 001 687	676 394 329	11,41

INDICES SECTORIELS ANCIENS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	140,06	0,04 %	19,34 %	88 700	712 024 385	19,04
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	722,85	1,41 %	-5,38 %	41 794	270 292 255	9,92
BRVM - FINANCES	15	114,86	-0,07 %	12,88 %	2 890 075	429 284 694	7,27
BRVM - TRANSPORT	2	340,51	0,35 %	3,63 %	9 490	12 427 580	4,30
BRVM - AGRICULTURE	5	235,96	-0,33 %	19,73 %	37 746	171 703 840	12,09
BRVM - DISTRIBUTION	7	389,37	1,10 %	16,13 %	20 267	22 887 040	22,83
BRVM - AUTRES SECTEURS	2	689,12	1,81 %	6,11 %	12 188	51 925 255	23,45

INDICES SECTORIELS NOUVEAUX

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	93,84	1,45 %	-6,16 %	14 204	195 512 265	9,81
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	101,47	1,94 %	1,47 %	24 473	60 739 180	23,16
BRVM - SERVICES FINANCIERS	15	112,88	-0,07 %	12,88 %	2 890 075	429 284 694	7,27
BRVM - CONSOMMATION DE BASE	9	120,07	-0,32 %	20,07 %	104 531	839 774 285	18,24
BRVM - INDUSTRIELS	7	119,60	1,12 %	19,60 %	30 009	49 374 310	8,72
BRVM - ENERGIE	4	120,35	0,80 %	20,35 %	9 378	21 080 325	19,44
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	117,66	0,44 %	17,66 %	27 590	74 779 990	12,53

Grands risques

Les économies africaines les plus résilientes en 2025

(Agence Ecofin) - Le classement est destiné à aider les entreprises à évaluer les risques encourus lorsqu'elles décident de s'implanter, de commercialiser leurs produits ou de s'approvisionner dans d'autres pays. Il évalue 130 pays et territoires selon une large série de critères, allant du niveau de productivité à celui de la corruption en passant par l'exposition aux événements météorologiques extrêmes.

Le Botswana, Maurice et l'Afrique du Sud sont les économies les plus résilientes en Afrique cette année, selon l'indice « FM Resilience Index 2025 » publié le 26 février par l'assureur mutualiste américain FM (ex-FM Global).

Cet indice classe chaque année 130 pays et territoires pour lesquels des données sont disponibles en fonction de la résilience de leur tissu économique face aux événements susceptibles de perturber les activités des entreprises. Le Canada, la Chine, l'Inde et les Etats-Unis sont chacun subdivisés en trois régions, car ces pays sont exposés à différents risques naturels (vent, inondation, tremblement

de terre, par exemple) en raison de leur étendue géographique.

L'indice combine 18 indicateurs de résilience physiques et macro-économiques, dont l'exposition aux cyber-risques, l'exposition au risque climatique, le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, le stress hydrique, le risque politique, la lutte contre la corruption, la productivité et l'inflation. Pour chaque indicateur, les pays et territoires étudiés sont notés sur une échelle allant de 0 à 100 points. Les scores des 18 indicateurs sont ensuite combinés sans pondération pour former l'indice. Plus le score se rapproche de 100 points,

plus le pays est considéré comme résilient.

L'indice vise à aider les entreprises à analyser les facteurs de risque émergents lorsqu'elles prennent des décisions stratégiques liées à l'implantation de nouveaux sites ou encore la sélection des fournisseurs, l'évaluation des chaînes d'approvisionnement existantes et l'identification des clients potentiellement vulnérables. D'après FM, « un site implanté dans les 50 pays en tête de l'indice de résilience » se relève d'un sinistre « en moyenne 30% plus rapidement qu'un site implanté dans un autre pays ».

Champion africain de la résilience, le Botswana occupe le 55e rang mondial



avec un score de 63,9 points, grâce notamment à une inflation maîtrisée, un risque politique minime, de faibles émissions de gaz à effet de serre et une faible exposition aux tremblements de terre. La République de Maurice (59e rang mondial) occupe la deuxième marche du podium à l'échelle africaine, devant l'Afrique du Sud (64e rang mondial), le Rwanda (69e), le Maroc (70e), le Ghana (72e), l'Egypte (74e) et la Tunisie (75e) et la Côte d'Ivoire (88e) alors que la Namibie (89e rang mondial) ferme le Top 10. (Voir le classement complet des 24 pays africains couverts par l'indice ci-

dessous).

Le « FM Resilience Index 2025 » révèle par ailleurs que trois pays africains ont enregistré les plus fortes progressions entre 2021 et 2025 : le Ghana (+17 places), Nigeria (+10 places) et le Rwanda (+8 places)

A l'échelle mondiale, le Danemark, classé pays le plus résilient en 2024, conserve sa 1re place en 2025 grâce à son solide système éducatif, à sa productivité élevée et à ses progrès en matière de cybersécurité. Viennent ensuite le Luxembourg, la Norvège, la Suisse et Singapour.

Global Banking & Markets Africa Awards

La Côte d'Ivoire distinguée pour la gouvernance de sa dette

La Côte d'Ivoire continue de renforcer sa stature sur les marchés de capitaux internationaux. Le mercredi 26 mars 2025, la Direction Générale des Financements (DGF) du ministère des Finances et du Budget a été doublement primée à l'occasion des Global Banking & Markets Africa Awards 2025, lors d'une cérémonie organisée au prestigieux Mount Nelson Hotel, à Cape Town, en Afrique du Sud.

L'institution ivoirienne s'est vu attribuer deux distinctions majeures : "Sovereign, Supra & Agency Bond Deal of the Year" et "Global Banking & Markets Deal of the Year", venant récompenser des opérations financières d'envergure menées avec brio sur les marchés internationaux. Organisés depuis 2014, ces prix sont aujourd'hui l'une des références majeures pour évaluer la qualité des émissions sur les marchés émergents, tant en termes de structuration que d'innovation et de mobilisation de liquidités. La reconnaissance accordée

à la DGF met en lumière l'expertise technique et stratégique développée par la Côte d'Ivoire dans la conception, la structuration et l'exécution d'opérations complexes, en coordination étroite avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Ces distinctions confirment la position du pays comme un acteur de référence sur les marchés de capitaux africains, capable de se hisser aux standards internationaux en matière de gestion de dette.

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des performances déjà saluées

l'année précédente. En janvier 2024, la Côte d'Ivoire avait marqué un tournant historique en levant 2,6 milliards de dollars, la plus importante émission obligataire jamais réalisée par un État d'Afrique subsaharienne. Cette opération innovante, intégrant un swap de devises pour atténuer le risque de change ainsi qu'une composante ESG (Environnement, Social, Gouvernance), avait valu au pays le prix de « Meilleur Gestionnaire de Dette Souveraine au monde », décerné lors des Risk Awards 2025.

Avec une équipe composée



de professionnels aguerris issus des meilleurs circuits internationaux, la DGF illustre la volonté du gouvernement ivoirien d'adopter une approche proactive, rigoureuse et innovante dans la gestion de sa dette. Une orientation qui pourrait encore lui valoir d'autres distinctions, alors que le pays envisage de diversifier davantage ses sources de financement à l'international, notamment via l'émission de "Panda

Bonds" sur le marché chinois et de "Samurai Bonds" au Japon.

En misant sur la sophistication de ses instruments financiers et la crédibilité de ses institutions, la Côte d'Ivoire confirme sa trajectoire ascendante sur les marchés mondiaux, au service de ses objectifs de développement durable.

Sikafinance.com

Sécurité nationale

L'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le projet de loi relatif au renseignement

Dans un contexte marqué par des menaces de plus en plus complexes et transversales, les députés de la première législature de la Ve République réaffirment leur engagement à faire du cadre législatif, un levier stratégique de protection des citoyens et de souveraineté nationale. Par l'adoption à l'unanimité, ce vendredi 28 mars 2025, du projet de loi relatif au renseignement, l'Assemblée nationale dote le Togo d'un outil juridique moderne, structurant et adapté aux nouveaux enjeux sécuritaires.

La discussion législative a été présidée par Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, Président de l'Assemblée nationale, en présence des membres du gouvernement, le Colonel Calixte Madjoulba, Ministre de la sécurité et de la protection civile, Me Pâcome Adjourouvi, Ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, Mipamb Nahm-Tchougli, Ministre de la justice et de la législation, Garde des sceaux, Mohamed Ouro-Sama, Ministre délégué auprès du ministre de la sécurité et de la protection civile.

Les députés sont unanimes quand il s'agit des questions de sécurité nationale et de protection des droits fondamentaux des citoyens. Ce vote marque une étape importante dans le renforcement de l'architecture nationale de sécurité, face à des menaces multidimensionnelles, notamment l'expansion des groupes terroristes, de l'extrémisme violent et de la cybercriminalité. L'étude au fond de ce projet de loi a été portée par la commission de la défense et de la sécurité. Après la présentation



du rapport suivi d'un débat général riche sur les différentes préoccupations des députés, le texte a été adopté.

Le Président du groupe parlementaire majoritaire Union pour la République (Unir), l'Honorable Aklesso Atcholi, a présenté le contexte d'élaboration de ce projet de loi en lien avec la vision du Président de la République.

« Je voudrais saluer le gouvernement, sous le leadership visionnaire et hors pair du Chef de l'Etat, Chef des Armées, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour avoir initié ce projet, de lui exprimer notre gratitude pour les diverses mesures

prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la partie septentrionale de notre pays. C'est le lieu pour moi, de renouveler mes encouragements et mon soutien à l'endroit de nos forces de défense et de sécurité pour leur détermination, leur courage, leur bravoure et pour le sacrifice à la nation », a-t-il indiqué.

À travers ce projet de loi, le Gouvernement togolais réaffirme sa volonté de consolider la souveraineté nationale, de protéger les intérêts vitaux de la Nation et de garantir la sécurité des citoyens, dans le strict respect des droits fondamentaux.

« L'adoption de cette loi

s'inscrit pleinement dans la vision éclairée de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, qui place la sécurité et la protection des citoyens au cœur des priorités

l'État et la sécurité de ses citoyens, tout en veillant à préserver les droits et libertés fondamentaux reconnus par les lois de la République. Cet équilibre délicat, mais essentiel, entre la nécessité de prévenir les menaces et le respect des libertés démocratiques, illustre une démarche réfléchie et déterminée en faveur de la stabilité et de la justice. «

Le texte législatif adopté présente des intérêts majeurs notamment la stabilité et l'attractivité des investissements en infrastructures et développement économique, la contribution à une meilleure protection des populations vulnérables via la surveillance renforcée des réseaux criminels, la réduction des risques de perturbations économiques dues à des attaques ou cyberattaques. Autres mesures prévues par cette loi, la prévention et la gestion proactive des litiges fonciers grâce à l'efficacité des renseignements, la prévention des abus de pouvoir et garantie d'un contrôle strict de légalité, la sauvegarde des valeurs et intérêts fondamentaux de la nation, la protection de l'intégrité de l'État et la sécurité de ses citoyens et la préservation des droits et libertés fondamentaux reconnus par les lois de la République.

nationales. Grâce sa gouvernance proactive et à votre sens du patriotisme, notre pays se dote d'un cadre juridique moderne, garantissant à la fois une lutte efficace contre les menaces et un strict respect des droits fondamentaux », a souligné le Colonel Calixte Madjoulba, Ministre de la sécurité et de la protection civile. Le Président de la Représentation nationale, a salué l'adoption de cette loi comme une avancée majeure dans la construction d'un cadre sécuritaire moderne, équilibré et respectueux des principes républicains.

« Cette loi incarne une volonté affirmée de protéger l'intégrité de



Lager

LAGER 65 CL

L'UNIQUE
RÉFÉRENCE AU
TOGO!



600*
FCFA
BOUTEILLE
65 CL

*TABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À BOIRE AVEC MODÉRATION. PRIX DE VENTE AU DÉTAIL CONSEILLÉ LA BOUTEILLE DE 65 CL



www.bb1ome.com

